

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 novembre 2016

COMPTE-RENDU

Le quatorze novembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. CHASTANET Vincent (*arrivé à 20h10*) – Mme PERRY Corinne – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes LOUAIL Céline – DUMONTIER Dominique.

Etaient absents et représentés : M. IRIBARREN Jean-François (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)
Mme ARLOT Monique (pouvoir à Mme BOMPAS Marie-Hélène)
M. BUISSET Jérôme (pouvoir à Mme LOUIS-DUPONT Brigitte)

Etaient absents et excusés : M. ROUSSEL Pascal
M. LEPERCQ Olivier

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

■ Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2016.

Madame DUMONTIER n'est pas d'accord avec la phrase « ; Il est précisé que les voyages précédents étaient totalement pris en charge par la commune ».

Monsieur le Maire propose de préciser « avant 2012 ».

Le procès-verbal du 24 octobre est adopté à l'unanimité.

■ SOREGIES : Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de mécénat conclue avec SOREGIES ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

■ Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération n°2016-05-02 du 13/06/2016 ;
- **ACCEPTE** la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay avec effet au 31 décembre 2016 ainsi que le transfert de ses compétences à la Communauté de Communes du Pays Gencéen également au 31 décembre 2016.

■ Restructuration de la Salle Maigret – Affermissement d'une partie de la tranche conditionnelle CASTELLI (Architecte)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** d'affermir la tranche conditionnelle APS – Avant Projet Sommaire pour un montant de 4 094.90 € HT,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 "MAIRIE"

■ Reprise de concessions en état d'abandon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, délibère :

Article 1 – Monsieur le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions B-192 et B-193 en état d'abandon.

Séance levée à : 20h35.